

N°1243

du 28
JUN 2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.7 20^{ème} promotion de l'IFD au Royaume du Maroc
Le Togo honoré par six (06) Inspecteurs de douane avec les 2 premières places à l'Institut de Formation des Douanes

P.4 Initiative au profit des associations de jeunes
12 meilleurs microprojets à sélectionner et primer dans 6 domaines

P.4 Avec 40% des médicaments vendus et révélés faux dans le pays
Des mesures strictes pour implanter une usine de fabrication de médicaments au Togo

P.3 **En lien avec l'axe 3 du PND**

Le gouvernement veut aller à l'assurance maladie universelle

* L'OMS, le BIT et la Banque Mondiale manifestent leur volonté d'accompagner le processus

P.6 En lien avec l'axe 1 du PND

Un diagnostic des problèmes du sous-secteur routier posé

P.6 Ayant perçu les avantages de la dynamique du projet
Le Bénin va ratifier la Charte africaine de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes

P.4 Au terme de la quatrième revue avec le Fonds monétaire international (FMI)
Encore 35 millions de dollars décaissés pour une FEC «globalement satisfaisante» pour le Togo

* Au total 175 millions de dollars déjà décaissés pour le compte du Togo



Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé et de l'hygiène publique

P.3 Pour le suivi des décisions du FOCAC 2018

Le Togo réitère à Beijing son ambition d'être un «acteur clé» de l'ICR en Afrique de l'Ouest

P.3 A travers une interview de JULES AMIM, président de la sous-commission communication et relations publiques de la CENI

Des informations utiles de vote expliquées aux candidats et aux électeurs

Concert

Du tradi-jazz et de l'afrobeat ce 28 juin à l'IFT

Ce 28 juin se produisent sur la scène de l'Institut Français du Togo la Béninoise Koudy Fagbemi et le Togolais très zouk et blues Toto Tchilatchi. La béninoise Koudy Fagbemi, c'est une voix puissante parsemée d'ornements, navigant souvent entre le tradi jazz, le blues, le Rnb, le Rock... sur fond d'instruments traditionnels et modernes. Impossible de la voir sur scène sans ses percussions !

Le point commun entre Koudy Fagbemi et Toto Tchilatchi, c'est certainement leur amour pour les percussions. Le togolais est éga-

lement un batteur hors-pair, reconnu sur la scène locale pour sa puissance vocale et son énergie scénique.

Le concert s'inscrit dans " la droite ligne de promotion des cultures locales, et dans le but de rapprocher les scènes musicales du Bénin et du Togo " par les Institut Français du Togo et du Bénin. Le projet présente donc des duo sessions : une seule scène pour deux nouveaux talents venus du Togo et du Bénin. Chaque duo session permettra aux artistes de se produire sur les scènes de l'Institut



français du Togo et du Bénin à quelques semaines d'intervalle.
28 JUIN / 20H00 | JARDINS

DEL'IFTI ENTRÉE : 2.000 FCFA
3.000 FCFA | PRÉVENTE 1.500 FCFA - LOMÉ

Arts plastiques

Une Caravage vendue avant sa mise aux enchères

Malgré un doute sur son authenticité, le tableau Judith et Holophème attribué au Caravage, qui devait être mis en vente aux enchères jeudi 27 juin à Toulouse, a été cédé de gré à gré à un acheteur étranger, a annoncé la maison de ventes Labarbe, mardi 25 juin. Le tableau, " estimé 100 à 150 millions d'euros ", va " donc quitter le sol français ", souligne un communiqué de presse de la maison de ventes.

L'accord " est couvert par un engagement de confidentialité pour ce qui concerne le prix et l'identité de l'acheteur ", a précisé la maison tou-

lousaine Labarbe, qui avait découvert la toile dans un grenier toulousain, en 2014.

L'authenticité en question. Après sa découverte, l'Etat français avait classé en 2016 la toile " trésor national ", empêchant sa vente à l'étranger jusqu'en novembre 2018. Mais l'Etat avait finalement laissé s'écouler le délai au cours duquel il pouvait l'acquérir. Le manque de certitude sur son authenticité a notamment joué dans la décision de l'Etat de ne pas se porter acquéreur.

L'authenticité du tableau a divisé les experts internationaux. Si la plu-



part d'entre eux y voyaient la main du Caravage, le grand maître du clair-obscur, d'autres ont émis des doutes, y voyant une copie du pein-

tre flamand Louis Finson (1580-1617), qui a peint plusieurs toiles dans le style caravagesque.

On n'en parle

Sociologies de l'individu, l'essai de Federico Tarragoni

Individualisation des peines, des carrières, des soins, de la relation pédagogique, de la consommation ; nouvelles frontières de l'identité numérique ou biométrique ; menaces que l'individualisme ferait peser sur les sociétés d'aujourd'hui... L'individu est au cœur des pratiques sociales contemporaines.

A-t-on affaire cependant à un individu plus autonome ou plus fragile ? Quelles sont les tensions de la condition individuelle contemporaine ? Pouvons-nous tous accéder au statut valorisé d'individu libre et singulier, maître de lui-même et de son existence ?

Répondre à ces questions sup-

pose de faire dialoguer la tradition sociologique - Tocqueville, Durkheim, Halbwachs, Weber, Simmel, Elias, Mead ou Goffman - et les recherches contemporaines sur les processus d'individuation.

En une centaine de pages, Federico Tarragoni se donne pour projet ambitieux de faire le point sur l'individu dans le champ de la sociologie. Découpé en cinq chapitres efficacement articulés, ce manuel dessine à grands traits les contours d'une notion polysémique et montre en quoi la sociologie peut nous aider à penser la nature du rapport entre la société et ses membres aujourd'hui. Afin de résister aux sirènes du mythe de

l'individualisme contemporain, selon lequel nous vivons désormais dans une société déliée vantant la singularité, la réflexivité individuelle et l'autonomie, nous avons besoin d' " armes " efficaces pour répondre à la question suivante : chacun de nous est-il désormais totalement souverain ? Le livre se découpe en deux parties : la première consacrée à un cadrage contextuel et théorique des principaux courants sociologiques et la place centrale de l'individu dans ces courants (chapitres I, II et III) tandis que la seconde partie actualise cette sociologie en fonction des logiques spécifiques de la société contemporaine (chapitres IV et V).



Sociologies de l'individu, Editions La Découverte, 2018, 10 Euros

Nécrologie

Philippe " Zdar ", membre du duo électro Cassius, est mort

Philippe Carboneschi, dit " Zdar ", membre du duo Cassius, pionnier de la French Touch de l'électro, est mort accidentellement à l'âge de 52 ans après une chute d'un immeuble parisien, ce mercredi 19 juin au soir, a annoncé à l'AFP son agent.

Il formait depuis 1996, avec Hubert Blanc-Francard, le duo Cassius, devenu incontournable sur la

scène électronique française dès la parution de leur premier album " 1999 " sorti la même année et qui mêlait hip-hop, house et funk.

Ils s'étaient rencontrés quelques années plus tôt, quand " Zdar " travaillait déjà comme ingénieur du son pour des artistes comme Serge Gainsbourg et avait créé Motorbass, un premier duo avec Etienne de Crécy.

" La musique a perdu un génie "

Trois autres albums studio de Cassius suivront : " Au rêve " en 2002, " 15 Again " qui marqua un virage vers le rock en 2006 avec le single " Toop Toop ", et " Ibifornia " en 2016.

Acteur majeur de la French Touch, " Zdar " a aussi énormément collaboré avec des artistes divers, tels que les Beastie Boys,



Phoenix, The Rapture, Cat Power, Chromeo, Tiga, Mou encore Franz Ferdinand.

AZIMUTS INFOS

On connaît l'origine de ce mystérieux faisceau violet des aurores polaires

Un ruban mauve et, à sa racine, une palissade verte. C'est ainsi que se manifeste Steve, un phénomène lumineux naturel qui rivalise de beauté avec les aurores boréales mais que les chercheurs peinaient à expliquer. Peut-être parce qu'il est en fait le résultat de la combinaison de deux phénomènes distincts.

En 2017, Steve a fait le buzz sur les réseaux sociaux. Steve, pour Strong thermal emission velocity enhancement. C'est ainsi que les chercheurs ont affectueusement surnommé cet intrigant phénomène lumineux. Intrigant, car il s'observe dans des régions bien plus au sud que celles dans lesquelles se forment traditionnellement les aurores boréales. Et il se décompose, d'une part en un ruban mauve -- rosé ou rouge parfois -- et d'autre part, en une structure lumineuse verte qui rappelle la forme d'une palissade.

L'année dernière, des chercheurs avaient établi que le phénomène -- contrairement aux aurores boréales -- ne résultait pas d'une interaction entre des atomes de la haute atmosphère de la Terre et des particules chargées issues de la magnétosphère. Pourtant, Steve semble vouloir apparaître essentiellement lorsque surviennent des tempêtes magnétiques.

Aujourd'hui, une nouvelle étude, basée sur des données satellites et sur des clichés de Steve, révèle que le ruban et la palissade qui constituent Steve se révèlent être en réalité des manifestations de deux phénomènes distincts. La structure lumineuse verte, tout d'abord, semble bien se rapprocher d'une aurore boréale. "Même si elle se produit en dehors de la zone aurorale, remarque Bea Gallardo-Lacourt, physicienne à l'université de Calgary (Canada). C'est une situation unique."

Comme une ampoule à incandescence

Lorsque des ondes à haute fréquence transitent de la magnétosphère à l'ionosphère terrestre, des électrons peuvent se voir excités et ainsi éjectés de la magnétosphère. Ils créent alors le fameux motif en forme de palissade. Et le fait que le phénomène s'observe simultanément dans les deux hémisphères corrobore bien l'hypothèse selon laquelle sa source est à chercher à des milliers de kilomètres de la Terre.

Le mécanisme à l'origine du ruban mauve qui constitue la seconde caractéristique de Steve serait, quant à lui, très différent. "Dans les aurores boréales, il y a précipitation de particules. Ici, ce n'est pas le cas", explique Bea Gallardo-Lacourt. Des mesures réalisées sur les champs électriques et magnétiques de la magnétosphère terrestre ont permis de montrer ce qui se cache derrière le phénomène.

À l'origine : un "fleuve" de particules chargées qui entrent en collision dans l'ionosphère de la Terre. De quoi provoquer un échauffement et l'émission de la fameuse lueur mauve. Un peu comme lorsque l'électricité chauffe le filament d'une ampoule à incandescence jusqu'à le faire briller. Mais certains mystères demeurent toujours, comme le fait que Steve semble ne jamais faire d'apparition entre octobre et février et qu'il s'accompagne toujours d'aurores boréales.



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

A travers une interview de Jules AMIM, président de la sous-commission communication et relations publiques de la CENI

Des informations utiles de vote expliquées aux candidats et aux électeurs

Lentement mais sûrement, les élections locales du 30 juin 2019 tirent vers leur fin. Tous les observateurs avisés parlent d'un processus apaisé, calme et serein malgré les difficultés de départ et des incompréhensions de tous genres. La campagne électorale qui prend fin ce jour à 00heure s'est déroulée sans heurts majeurs et les candidats, comme dans tout processus électoral depuis l'avènement de la démocratie dans notre pays, sont soumis au verdict des urnes, de la décision des électeurs. La Commission électorale nationale indépendante, CENI, soumise à une forte pression, veut mieux finir son job. C'est ainsi que le Président de la sous-commission communication et relations publiques de l'instance d'organisation du scrutin, la CENI, M. Jules AMIM, s'est encore dévoué pour apporter des précisions capitales aux candidats, observateurs et électeurs. De la présentation du bulletin de vote à la fermeture du bureau de vote, les délégués des candidats, le rôle des observateurs et l'ouverture du bureau de vote, tout le déroulement du processus de vote a été passé aux peignes fins. C'est au cours d'une interview accordée à la presse. Lisons attentivement ses propos.

Journaliste : Monsieur Jules AMIM bonjour ; vous êtes commissaire de la CENI, dites-nous comment se présentent les bulletins de vote pour ces municipales ?

Jules AMIM : Il s'agit en fait d'un bulletin de vote unique par commune. Le bulletin unique de vote comporte les éléments d'identification suivants : le nom et prénoms du candidat tête de liste, l'emblème du parti politique, du regroupement de partis politiques ou de la liste de candidats indépendants, la couleur du parti politique, du regroupement de partis politiques ou de la liste de candidats indépendants. Il est imprimé selon les modalités et des spécifications techniques définies par la CENI. Le bulletin unique de vote par commune est authentifié le jour de vote dans chaque bureau de vote par un hologramme

Combien d'électeurs faut-il pour avoir un bureau de vote ?

Chaque bureau de vote comprendra un maximum de 500 électeurs afin de faciliter la fluidité dans la gestion du bureau de vote.

Quelle est la composition d'un bureau de vote ?

Les membres des bureaux de vote sont nommés par la CENI sur proposition des CELI. Chaque bureau de vote comprend six (6) membres désignés conformément à l'article 39 du Code Electoral, à savoir : deux membres désignés par la majorité parlementaire; deux membres désignés par l'opposition parlementaire; un membre désigné par les partis politiques extraparlimentaires représentés à la CENI; un membre désigné par l'administration, sans voix délibérative.

Le bureau de vote est dirigé par un bureau comprenant un président et un rapporteur, nommés par la CENI sur proposition des CELI. Le président et le rapporteur du bureau de vote sont des sensibilités politiques différentes pour que tout se passe dans les règles démocratiques.

Les autres intervenants dans le bureau de vote comme les délégués des partis politiques, quel rôle jouent-ils ?

Chaque délégué représente une liste de candidats. En l'absence des délégués des candidats, les délégués suppléants peuvent entrer librement dans les bureaux de vote dans



M. Jules AMIM, président de la sous-commission communication et relations publiques de la CENI

lesquels ils ont compétence. Ils peuvent présenter des observations, réclamations et contestations au sujet du déroulement des opérations de vote et en exiger mention au procès-verbal. Ces délégués signent les procès-verbaux contenant leurs observations, réclamations et contestations.

Quel est en réalité le rôle des observateurs ?

Le but de l'observation est d'apprécier la régularité et la transparence des élections sur la base des éléments techniques, en relation avec les conventions internationales auxquelles l'Etat togolais est partie ainsi que la législation nationale en vigueur et les usages en la matière. L'observation électorale vise, entre autres, à renforcer l'intégrité des processus électoraux; prévenir ou réduire les risques de conflits autour des élections; renforcer la confiance des citoyens dans la mise en place des processus démocratiques; encourager la participation des citoyens aux échéances électorales; renforcer la responsabilité et la transparence. La présence des observateurs participe de la confiance aux niveaux national et international du processus électoral en cours et cette présence assure le respect des conventions, lois, règlements et codes de conduite régissant le processus électoral.

L'observation du scrutin se fait principalement au niveau des bureaux de vote. Elle a pour objectif d'évaluer si les procédures de vote et de décompte des voix se déroulent dans l'ordre et dans le calme et respectent la réglementation et les principes d'une élection démocratique.

Parlez-nous de l'ouverture et la

clôture du scrutin, que dit la loi ?

Le président et le rapporteur se rendent au BV à 5h30mn avec l'urne et le matériel électoral à installer que le jour du scrutin. Ils constatent la présence des autres membres du bureau de vote et en cas d'absence, en rendent compte à la CELI.

Le président s'assure qu'aucune publicité partisane n'est affichée ni à l'intérieur, ni à l'extérieur ou dans les environs immédiats du bureau de vote. S'il y en a, il la fait enlever immédiatement.

À l'heure indiquée pour l'ouverture du scrutin, c'est-à-dire à 07 heures 00, le président fait constater que l'urne est bien vide, la reforme puis appose quatre sceaux sur les quatre côtés de l'urne puis il déclare le scrutin ouvert. Si le scrutin débute avec retard, il en fait mention au procès-verbal en relevant les causes du retard. Les membres du bureau de vote, votent les premiers en présence des délégués présents, en respectant les modalités prévues par la loi.

Immédiatement après le dernier votant, le président du bureau de vote déclare la clôture du scrutin et fait compter le nombre d'électeurs ayant émergé en y intégrant la liste des électeurs ayant voté par dérogation; le rapporteur inscrit ce nombre en lettres et en chiffres au bas de la liste d'émargement; les membres du bureau de vote signent chacun la liste d'émargement en indiquant leurs nom, prénoms et qualité; les restes d'encre indélébile et les encres sont soigneusement rangés et scellés dans une enveloppe kraft à placer dans la mallette du kit électoral; le président apprête la surface du dépouillement en faisant accoler des tables.

Le dépouillement suit immédiatement. Il est conduit sans interruption jusqu'à son achèvement complet par les membres du bureau de vote.

Est-ce qu'un bureau de vote peut fermer pendant que des électeurs sont en rang ?

À l'heure de clôture du scrutin, c'est-à-dire à 16 heures 00, le président du bureau de vote annonce la clôture du scrutin.

S'il reste encore des électeurs en file pour voter, il fait collecter leurs cartes et en fait mention au procès-verbal. Les membres du BV en service à l'entrée gardent les cartes et appellent les électeurs pour les faire voter l'un après l'autre.

En lien avec l'axe 3 du PND

Le gouvernement veut aller à l'assurance maladie universelle

* L'OMS, le BIT et la Banque Mondiale manifestent leur volonté d'accompagner le processus

Late Pater

Suite à l'engagement pris lors du dialogue tripartite de 2006 d'étendre progressivement la protection sociale à toute la population, l'Etat togolais a mis en place en 2011, un régime d'assurance maladie obligatoire au profit des agents publics et assimilés, géré par l'Institut national d'assurance maladie (INAM). Cette initiative bénéficie actuellement à 4,7% de la population.

Outre ce régime, des mutuelles de santé et des compagnies privées d'assurance offrent une couverture à caractère volontaire du risque maladie et s'adressent essentiellement aux acteurs de l'économie formelle alors que les compagnies privées ne sont accessibles généralement qu'aux seuls travailleurs des grandes entreprises du secteur formel. Les mutuelles de santé et les compagnies d'assurance couvrent ensemble moins de 4% de la population.

Globalement, ces différents mécanismes contributifs d'assurance maladie à savoir l'INAM, les mutuelles et les compagnies d'assurance, couvrent environ 8% de la population togolaise.

En plus de ces mécanismes contributifs, d'autres initiatives spécifiques sont mises en œuvre en matière d'assurance maladie. Ainsi le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) offre une assurance maladie subsidiaire à ses bénéficiaires qui sont couverts sur la période de remboursement des crédits obtenus. Cette assurance couvre 10% de la population.

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, l'Etat a mis en place une assurance maladie au bénéfice des élèves des établissements publics dénommées « School Assur ». Cette assurance couvre à la fois les risques maladie et responsabilité civile. Les élèves qui en bénéficient représentent 28% de la population totale. Il s'agit d'une aide de l'Etat pour appuyer les efforts des parents dans la scolarisation de leurs enfants.

En plus de ces différents mécanismes d'assurances et mesures d'aide, un fonds d'aide, fonds d'indigence est mis en place au niveau des hôpitaux et plusieurs autres programmes de subvention et de gratuité en matière de santé sont mis en œuvre au profit des groupes les plus vulnérables.

Une assurance maladie (universelle) pour tous

Au gouvernement, on estime que globalement 45% de la population bénéficie de la couverture du risque maladie dont les différents mécanismes sont portés par diverses structures avec des paramètres aussi variés. Il reste tout de même que la majorité des Togolais est donc confrontée aux paiements directs de leurs dépenses de santé et est ainsi exposée aux risques de dépenses très élevées accentuant leur vulnérabilité.



Moustafa Mjiyawa, Ministre de la Santé et de l'hygiène publique

tabilité. Pour ce faire, le gouvernement veut aller plus loin. « Le faible taux de couverture et l'efficacité limitée de notre système de couverture sociale en santé s'expliquent principalement par sa fragmentation et les limites de la loi mettant en place le régime d'assurance maladie obligatoire », admet-on volontiers au gouvernement. D'où la nécessité de réformer ce système en procédant à la relecture de cette loi.

La loi révisée permettra de mieux articuler l'ensemble des mécanismes existant et d'étendre la couverture à toute la population. Il est à rappeler que l'extension de la couverture maladie universelle (CMU) progressivement à tous les ménages togolais est l'une des mesures prévues par le PND à son axe 3, l'objectif de la couverture maladie universelle étant de permettre à chacun d'avoir accès aux soins de qualité en cas de besoin et de manière équitable.

« La réforme qui naîtra de la loi révisée, permettra de créer un cadre de centralisation des ressources financières destinées à la couverture maladie universelle en vue d'optimiser la gestion. Ce système intégré de couverture maladie universelle sera mis en place de façon progressive en tenant compte des paramètres techniques déterminant son efficacité et sa viabilité financière », fait-on savoir au gouvernement.

Le système nouveau de couverture maladie universelle assurera les trois fonctions essentielles du financement de la santé à savoir : la collecte des fonds qui vise la mobilisation des ressources suffisantes et durables de manière efficace et équitable; la mise en commun des ressources qui permet une répartition du risque financier de manière équitable; l'achat des services qui vise l'utilisation optimale des ressources pour fournir des prestations adaptées et efficaces.

Cette réforme mettra en place un système comportant deux régimes : Le premier, un régime d'assurance maladie obligatoire de base qui va gérer deux fonds à savoir un fonds destiné à la couverture du secteur public et du secteur privé formel et un autre fonds destiné à la couver-

ture des indépendants et du secteur non formel et agricole; l'autre, un régime d'assistance médicale qui sera constitué d'un fonds pour l'assistance médicale.

Une communication sur le sujet au Conseil des ministres indique que ce système est fondé sur les principes de solidarité, d'équité, de mutualisation des risques, de responsabilité individuelle et collective. L'Etat étant garant du respect de ces principes, il prendra des dispositions pour une bonne gouvernance du système afin d'assurer sa pérennité.

Des garde-fous pour une efficacité du système

Il est aussi prévu un organisme de gestion qui occupera une place centrale dans le dispositif à mettre en place dans le cadre de la réforme de ce système d'assurance maladie. Il s'agit d'un établissement public doté de la personnalité juridique et d'autonomie de gestion administrative et financière qui sera lié à l'Etat par un contrat d'objectifs. Les missions et prérogatives qui lui seront confiées permettront de prendre en charge toutes les catégories de la population.

Le processus de mise en place du système de couverture maladie universelle prend en compte le développement des mutuelles de santé dans l'optique d'en faire à terme, un des organismes gestionnaires délégués. Il est également envisagé la création d'un organe chargé de la régulation et du contrôle afin de garantir l'efficacité et la transparence dans la gestion du système.

Indubitablement, la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle va se traduire par l'accroissement de la demande des soins de santé de la population et nécessité le renforcement de l'offre afin de rendre disponibles des services de santé de qualité. Une part importante des ressources mobilisées dans le cadre de la mise en place du système d'assurance maladie universelle servira au renforcement du système sanitaire. « Il est donc nécessaire, en plus de la centralisation des ressources destinées à la couverture du risque de maladie, d'accroître l'espace budgétaire et de mettre en œuvre la stratégie de financement innovant afin de disposer des ressources suffisantes », fait savoir le gouvernement.

Pour le suivi des décisions du FOCAC 2018

Le Togo réitère à Beijing son ambition d'être un «acteur clé» de l'ICR en Afrique de l'Ouest

Jean AFOLABI

Les 03 et 04 septembre 2018 se tenaient à Pékin, le 7e Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) et ayant eu, pour la troisième fois de son histoire depuis 2001, valeur de sommet. Au terme des deux jours, l'une des annonces fortes était le déblocage par la Chine de 60 milliards de dollars pour le développement de l'Afrique, dont 15 milliards sous forme de dons et de prêts sans intérêts. Mais également le financement de projets structurants, inclusifs dont le modèle économique s'étale sur le long terme et la durabilité.

A la réunion de coordination, les 24 et 25 juin 2019 à Beijing (Chine), relative au Forum sur la coopération sino-africaine, le Togo a clairement exprimé son intention d'être un «acteur clé» de l'Initiative «la Ceinture et la Route» (ICR) de la Chine en Afrique de l'Ouest. Le secrétaire général de la présidence de la République togolaise, Patrick Tévi-Bénissan, a exprimé cette volonté de son pays alors qu'il conduisait la délégation togolaise, constituée par ailleurs du Directeur de Togo Invest, du Secrétaire Général du ministère du Plan et bien d'autres acteurs clés du suivi de l'exécution du PND – Plan national de développement –, qui «s'est montrée précise sur ses attentes tout en rappelant certains fruits de la coopération sino-togolaise», lors de la



La délégation togolaise à Beijing

réunion de coordination pour la mise en œuvre des résultats du Sommet de Beijing, selon une note du service de la communication de la présidence.

«Nous voudrions réitérer le souhait exprimé par le Togo pour que le plan d'actions du FOCAC soit doté d'un cadre de résultats afin de renforcer l'évaluation de la performance dans le suivi de sa mise en œuvre», a insisté le Chef de délégation. Le Togo a également réitéré son ambition «d'être un acteur clé dans l'ancrage de l'initiative «One Belt One Road» sur la côte ouest africaine». Et il en a les potentialités et les capacités.

En tant qu'allié stratégique de la Chine sur le continent africain, le Togo avait proposé la mise en place d'un comité ou d'un mécanisme de suivi des actions décidées. C'est réellement le cas lundi et mardi à Beijing, à la réunion des coordinateurs de la

mise en œuvre des actions de suivi du Forum sur la coopération sino-africaine.

Au cours de cette rencontre, d'après la présidence togolaise, il a été question de faire le point des intentions affichées de Pékin en 2018 en lien avec les projets viables à être soutenus, les prêts possibles d'être accordés et même l'allègement éventuel de la dette dont celle africaine est détenue par la Chine à hauteur de 14%. Une étape charnière dans l'effectivité de l'ambition de la Chine envers les pays africains et surtout le Togo dont la coopération est vieille de 47 ans. On estime que cette réunion est la preuve non seulement de l'engagement de l'Empire du Milieu mais aussi de la pertinence de la proposition du Togo lors de ce forum. Surtout que déjà lors du Focac 2015, la Chine avait annoncé une pareille promesse d'investissement.

Avec 40% des médicaments vendus et révélés faux dans le pays

Des mesures strictes pour implanter une usine de fabrication de médicaments au Togo

Late Pater

Cet taux n'est-il pas, en réalité, plus élevé au regard du laisser-aller dans les contrôles douaniers ? N'empêche !! Devant des panélistes au dernier forum économique Togo-Union européenne, le ministre de la santé et de l'hygiène publique, Moustafa Mijiyawa, s'en tient à cette statistique fournie par l'Ordre national des pharmaciens du Togo. Et rappelle les règles existantes.

Il était question de permettre aux investisseurs de mieux appréhender les normes de création et d'installation d'une unité de fabrication de produits pharmaceutiques et leur commercialisation sur le territoire togolais. C'est prescrit : les pratiques de vente et d'achat de médicaments pharmaceutiques industriels hors du cadre formel imposé par l'État togolais et par le système de santé biomédical en vigueur sont interdites. Il faut respecter ces normes strictes régissant la fabrication des produits pharmaceutiques afin de garantir la puissance des principes actifs ainsi que la qualité et la pureté des produits finis que les Togolais doivent consommer, a insisté le ministre. Ajoutant que «le moindre changement de l'un de ces facteurs peut avoir des conséquences graves pour les patients ; les contrôles et vérifications

mis en place doivent donc être bien plus rigoureux que ceux appliqués dans l'industrie alimentaire, par exemple».

«Il faut avoir une autorisation de mise sur le marché des produits pharmaceutiques. Et dans le cadre du Plan national du développement, la rigueur sera renforcée, concernant la mise sur pied d'une usine de production de médicaments au Togo. Parce qu'il y a eu des pays où on a vu des comprimés censés soigner qui étaient, en réalité, du gari enrobé. Le pays comme le Nigeria en a été victime. Pour implanter une usine de la sorte au Togo, il nous faut une expertise internationale afin d'éviter de faire circuler des médicaments qui occasionneront des crises de santé publique», a martelé Moustafa Mijiyawa. Et il raconte : «il y a un drame qui se produit dans notre capitale ; des gens circulent avec des haut-parleurs et vendent des produits pharmaceutiques. Nous allons prendre des dispositions pour interdire cela. D'abord, c'est interdit et réservé uniquement au réseau des pharmacies ; ensuite, on ignore tout de la provenance de ces produits. Quand on sait que 40% des médicaments vendus au Togo sont des faux (statistique fournie par l'Ordre des pharmaciens), on a des craintes».

Le premier niveau de responsabilité de la sécurité du consommateur concernant les contours de la fabrication, le ministre lance à ses interlocuteurs du jour : «dans le secteur de la fabrication de produits pharmaceutiques, nous attachons beaucoup d'importance au respect des pratiques et des procédures garantissant des niveaux élevés de qualité et de sécurité. Dans le cadre du PND, les mesures seront strictes en matière d'implantation d'une usine de fabrication de médicament au Togo».

Initiative au profit des associations de jeunes

12 meilleurs microprojets à sélectionner et primer dans 6 domaines

Avec l'appui financier de l'UNFPA, le ministère du Développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse vient de lancer un appel à projets en vue de sélectionner et primer douze (12) meilleurs microprojets portés par des associations de jeunes. L'objectif de cette initiative est de contribuer à la dynamisation des associations de jeunesse dans les différentes régions du pays et d'encourager et valoriser l'engagement civique des jeunes regroupés au sein des associations.

Les domaines d'intervention autour desquels les microprojets devront être conçus sont les suivants : (i) VIH/Sida,

Au terme de la quatrième revue avec le Fonds monétaire international (FMI)

Encore 35 millions de dollars décaissés pour une FEC «globalement satisfaisante» pour le Togo

* Au total 175 millions de dollars déjà décaissés pour le compte du Togo

* Réduire substantiellement le déficit budgétaire, recentrer l'action des pouvoirs publics sur une croissance inclusive, et résoudre les difficultés financières des deux banques publiques ;

* Préserver l'assainissement budgétaire durement acquis et poursuivre la réduction de la dette.

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet ainsi de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 35 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 125,9 millions de DTS (environ 174,94 millions de dollars), précise le Fonds dans un communiqué. Et de souligner qu'en achevant la quatrième revue, le conseil d'administration a également approuvé la demande présentée par les autorités d'une dérogation pour non observation du critère de réalisation relatif au financement intérieur net et d'une modification de deux critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net.

Pour rappel, l'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176,16 millions de DTS (environ 244,8 millions de dollars, ou 120% de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017. Le programme vise à réduire considérablement le déficit budgétaire global en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure, à réorienter l'action des pouvoirs publics vers une croissance inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des dépenses d'infrastructures financées de manière soute-

nable, ainsi qu'à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques. Au cours de la réunion de ce 26 juin, le Conseil d'administration a également conduit les consultations en 2019 au titre de l'Article IV.

Pour Tao Zhang, directeur général-adjoint et président par intérim : «La mise en œuvre du programme dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été globalement satisfaisante. L'activité économique a connu une reprise depuis 2018, après un net ralentissement en 2017. Le Togo a rempli le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire en 2017 et en 2018, soit deux ans plus tôt que le calendrier arrêté par tous les pays membres». Les grands projets d'investissements publics achevés au cours des dernières années et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé et la croissance économique à moyen terme, estime par ailleurs Tao Zhang. Affirmant, néanmoins, que les risques demeurent importants, notamment du fait des tensions socio-politiques au niveau national et des problèmes de sécurité au niveau régional.

Pour l'official du Fonds, une augmentation temporaire du déficit budgétaire est justifiée pour permettre de financer certaines dépenses urgentes. Malgré cet assouplissement des objectifs budgétaires, le Togo se conformerait au critère fixé par l'UEMOA

pour le déficit en 2019 et en 2020. Les réformes de la gestion des finances publiques avancent. Un guide méthodologique pour l'analyse coûts-avantages des investissements publics a été élaboré. Une revue des dépenses publiques a été achevée. Les arriérés sont progressivement apurés, conformément aux objectifs définis dans le programme. Il est essentiel d'accroître les recettes permanentes afin de préserver l'assainissement budgétaire durement acquis et de créer un espace budgétaire pour des dépenses sociales et d'infrastructures. L'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales devrait être une priorité pour l'avenir. Il est important, selon le Fonds, d'achever les réformes des deux banques publiques. Le processus de privatisation devrait être finalisé. Il convient aussi de résoudre le niveau élevé des prêts improductifs.

Le climat des affaires s'est amélioré, constate le Fonds ; néanmoins, il s'avère nécessaire de poursuivre les réformes pour tirer parti des progrès réalisés. Des réformes sont également à prendre en vue de renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption, ainsi que pour lutter contre l'inégalité entre femmes et hommes et l'inégalité des revenus, conclut le Fonds. Enfin, le FMI estime que les problèmes de sécurité au niveau régional constituent un facteur de risque.

Formation en médecine de catastrophe

Un scénario grandeur nature mené chez les sapeurs-pompiers de Lomé

Suite à une attaque dans une salle des fêtes, le Groupe d'Intervention et de Lutte Anti-Terroriste (GILAT) est intervenu pour neutraliser les trois terroristes avec le soutien de la police et de la gendarmerie. Les secours ont été dispensés aux victimes par les sapeurs-pompiers et 27 médecins en formation. C'est le scénario d'un exercice de secours d'ampleur chez les sapeurs-pompiers de Lomé qui a marqué, le jeudi 20 juin, la fin d'une formation. Celle-ci s'est déroulée, du 10 au 20 juin 2019, en vue de à l'obtention d'un diplôme



universitaire de médecine de catastrophe pour de jeunes médecins du Service de santé des Forces armées togolaises (ESSAL), apprend L'UNION de source diplomatique française. Cette action, en synergie sécurité et défense, a été rendue possible

par le soutien du détachement d'appui à la coopération de sécurité et de défense au profit de l'ESSAL, la société française de médecine de catastrophe, les universités de Nancy et de Lomé ainsi que les partenaires précédemment cités.

FOOTBALL/ TRANSFERT

Emmanuel Adebayor proposé à l'OM

Selon les informations de footmercato.net, l'attaquant togolais Emmanuel Adebayor a été proposé à l'Olympique de Marseille ces derniers jours. Libéré de son contrat à Istanbul Basaksehir, il ne coûterait donc aucune indemnité de transfert.

Hervé A.

A la recherche d'un attaquant pour épauler Valère Germain suite au probable départ de Mario Balotelli, Andoni Zubizarreta s'active pour trouver des pistes intéressantes et peu onéreuses. Car l'OM ne peut pas faire de folies en raison des limites imposées par le fair-play financier.

Le directeur sportif cherche donc des bons plans, en se penchant sur des éléments peu onéreux pour les finances marseillaises. Et comme souvent dans ces cas-là, il suffit aussi d'écouter les propositions qui affluent. L'une des dernières en date menait à Emmanuel Adebayor. Selon les informations



de footmercato.net, l'attaquant togolais a été proposé récemment à Zubizarreta, qui n'a pas immédiatement repoussé l'opportunité.

Emmanuel Adebayor a rompu son contrat avec Istanbul Basaksehir, alors qu'il lui restait un an de bail. Le club turc a changé d'entraîneur et de projet, ce qui a poussé l'ancien Gunner à envisager un nouveau challenge. Celui de l'OM l'intéresse et il serait prêt à évoluer sous le maillot phocéen pour la prochaine saison. Libre, il ne coûterait aucune indemnité de transfert, mais il faudrait parvenir à lui payer un confortable salaire, loin cependant de celui touché durant ses meilleures années.

Le CIO confirme la suspension de l'AIBA

Il n'y pas eu de miracle à Lausanne pour l'AIBA. Au troisième jour de sa 134ème session, mercredi 26 juin, le CIO a approuvé à l'unanimité la décision de sa commission exécutive de suspendre la Fédération internationale de boxe. L'institution olympique organisera donc elle-même les qualifications et le tournoi aux Jeux de Tokyo 2020.

Quant à l'AIBA, déjà au bord de la banqueroute, elle devra tirer un trait sur les subventions versées par le CIO aux fédérations internationales. Nenad Lalovic, le président du groupe de travail chargé de plancher sur le dossier AIBA depuis l'an passé, a présenté devant ses pairs un tableau très sombre de la situation de la fédération, notamment en termes d'éthique et de gouvernance.

Un groupe de surveillance a été mis en place pour superviser l'évolution de l'AIBA et ses progrès. En attendant un éventuel retour en grâce de l'organisation, très hypothétique à court terme, le CIO a précisé les modalités de qualification pour les Jeux de Tokyo 2020. Quatre tournois continentaux seront organisés au cours du premier trimestre 2020, à Londres, Dakar, Buenos Aires et en Chine. Ils seront suivis d'un tournoi mondial en mai au Japon.

De Ligt proche de la Juventus

La Juventus est proche de s'offrir la pépite Matthijs de Ligt et de l'arracher à l'Europe toute entière. Selon les informations de 'Goal', le champion d'Italie a reçu des signaux extrêmement positifs en provenance de Mino Raiola, l'agent du défenseur néerlandais, ces dernières heures ainsi que de l'Ajax Amsterdam confirmant qu'un accord pour le transfert est proche. Dans le viseur du PSG et du FC Barcelone, Matthijs De Ligt va selon toute vraisemblance prendre la direction de Turin.

L'international néerlandais va signer un contrat de cinq ans à la Juventus et gagnera un salaire de 12 millions d'euros par an du côté de Turin en prenant en compte son salaire de base et des bonus liés aux performances sportives. Le contrat prévoit également une clause libératoire - comme l'a demandé Mino Raiola - qui s'élèvera à environ 150 millions d'euros. Une clause dont les Turinois risqueraient de devoir se méfier à l'avenir.

L'avenir de Matthijs De Ligt a été une source de spéculation constante pendant une bonne partie de la saison, le directeur sportif de l'Ajax, Marc Overmars, concédant que le défenseur quitterait finalement le club néerlandais pour un grand club européen. Le défenseur central a souvent été annoncé du côté de Barcelone, champion d'Espagne en titre, encore plus depuis la signature de son ancien coéquipier à l'Ajax, Frenkie De Jong.

L'AC Milan dans le viseur de l'UEFA

Selon la Gazzetta, l'AC Milan, dans le viseur de l'UEFA pour violation des règles du fair-play financier, serait prêt à ne pas participer à la prochaine Ligue Europa. A condition d'avoir une année supplémentaire pour rentrer dans les clous.

Demander une petite sanction pour en éviter une plus grosse? Ce pourrait être la stratégie de l'AC Milan. Le club lombard, en délicatesse avec les règles du fair-play financier depuis des mois, avait été exclu en juin 2018 des coupes d'Europe pour deux ans. Finalement, le Tribunal arbitral du sport était intervenu et avait fait casser cette sanction, permettant à la formation italienne de participer à la Ligue Europa 2018-2019.

Problème: depuis l'été dernier, Milan n'a absolument pas équilibré ses comptes, et risque de nouveau de se faire allumer par l'UEFA. C'est pourquoi, selon la Gazzetta, les dirigeants rossoneri auraient pris les devants. D'après le quotidien sportif, le club aurait demandé à l'instance européenne d'avoir jusqu'en 2022 pour rentrer dans les clous (soit une année de plus), en échange de quoi il serait prêt à accepter d'être exclu de la Ligue Europa la saison prochaine.

La Gazzetta laisse entendre qu'un accord entre les deux parties est probable. Si tel était le cas, la Roma serait directement qualifiée pour la prochaine C3, et le Torino participerait lui aux barrages.

BASKETBALL

Hamane Niang candidat à la présidence de FIBA

Le président de la FIBA-Afrique, le Malien Hamane Niang, a annoncé jeudi, sa candidature à la présidence de la FIBA-Monde.

Son mandat étant arrivé à terme, Crazio Muratore devra céder sa place à un Africain, conformément à la règle de la présidence tournante de l'institution mondiale de basketball. La présidence FIBA-Monde 2019-2023 revient au continent africain.

Le 30 août prochain, se tiendra en Chine le Congrès de l'instance mondiale du basketball, la FIBA-Monde. Au cours de ce congrès, les présidents des fédérations nationales du monde désigneront un nouveau président qui aura la lourde tâche de gérer cette organi-

sation pendant 4 ans. C'est dans ce cadre que le Malien Hamane Niang, président de la FIBA-Afrique, soutenu par ses pairs, a décidé de déposer sa candidature pour la présidence de la FIBA-Monde.

Hamane Niang a indiqué que sa candidature pour la présidence de la FIBA-Monde est partie de ses pairs du Bureau central et du Comité exécutif de la FIBA-Afrique. "Mes collègues de la FIBA-Afrique qui avaient toutes les latitudes et le droit de se présenter au poste de président de la FIBA-Monde m'ont demandé de représenter le continent africain au poste de la présidence de la FIBA-Monde. Je suis fier et heureux de porter haut le flambeau du



basketball africain dans le monde", a-t-il souligné.

Il est important de rappeler que Hamane Niang, durant son mandat à la tête la FIBA-Afrique, a beaucoup œuvré pour le développement de la discipline sur le continent. A

commencer par la construction d'un nouveau siège de la FIBA-Afrique à Abidjan, la formation des acteurs du basketball du continent. A cela s'ajoute le renforcement des infrastructures de basketball dans plusieurs pays africains.

JEUX OLYMPIQUES

Pour les candidatures, plus rien ne sera comme avant

Une page a été tournée, mercredi 26 juin, au troisième jour de la 134ème session du CIO. A Lausanne, les membres du CIO ont validé comme un seul homme, à l'unanimité, la réforme du processus de candidature aux Jeux olympiques. Ils ont tiré un trait sur le passé. Et ouvert toute grande la porte à un avenir qui reste encore très flou.

Invité à plancher sur un nouveau modèle, John Coates n'a pas retenu son coup de ciseau. Le dirigeant australien a taillé dans les règles du passé. Il en a jeté l'essentiel au panier, pour accoucher d'un nouveau processus de candidature où rien ne ressemble à avant.

Dans ses grands principes, la réforme adoptée mercredi à Lausanne se veut plus ouverte et flexible. Elle ambitionne d'engager un dialogue permanent et continu pour

sonder et susciter l'intérêt des villes/régions/pays et des comités nationaux olympiques concernés pour les Jeux olympiques et ceux de la Jeunesse. Elle se veut plus proactive. Elle promet une approche spécifique à chaque édition.

Dans les faits, le changement se révèle radical. Aux oubliettes, la règle des sept années entre l'attribution et l'organisation des Jeux. Elle est purement et simplement supprimée. Le CIO pourra désormais désigner une ville ou un pays hôte à tout moment, y compris plus de 10 ans avant l'événement.

Aux oubliettes, également, le terme de ville-hôte. Le CIO l'a précisé mercredi 26 juin à Lausanne: le mot "hôte" ne fait désormais plus nécessairement référence à une seule ville, mais à plusieurs villes/régions/pays. En clair, l'institution olympique acceptera, voire favorisera, des projets de Jeux



olympiques organisés dans plusieurs pays à la fois. Le principe était déjà admis pour les Jeux d'hiver. Il l'est désormais également pour la version estivale.

Aux oubliettes, enfin, les traditionnelles commissions d'évaluation. Elles disparaissent du paysage, pour laisser la place à des commissions dites de "futur hôte". Une pour l'été, composée de 10 membres, une pour l'hiver, réduite à 8

personnes.

Cette nouvelle commission, appelée à jouer un rôle déterminant dans l'attribution des Jeux, devra prendre en permanence le pouls du mouvement olympique, pour étudier très tôt les projets ou susciter les candidatures. Elle soumettra ses recommandations à la commission exécutive. La session aura en principe le dernier mot.

En lien avec l'axe 1 du PND

Un diagnostic des problèmes du sous-secteur routier posé

Eric J.

Depuis une décennie, le Gouvernement togolais, a entrepris un vaste programme de construction et de modernisation des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. La poursuite de cette politique de développement est déclinée dans le Plan National de Développement (2018-2022) qui retrace clairement dans son axe 1 l'ambition du gouvernement de faire du Togo un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à la compétitivité des services logistiques

pour le commerce, la Banque mondiale a financé plusieurs activités majeures afin de corriger les insuffisances constatées dans le sous-secteur des transports routiers. C'est ainsi que l'Union internationale des transports routiers (IRU) a été recrutée pour fournir une assistance technique auprès du ministère des infrastructures et des transports en vue de la formalisation et de la professionnalisation du sous-secteur des transports routiers au Togo.

L'assistance technique de l'IRU s'étalera sur 41 mois et prendra fin en juin 2022 et elle comprend cinq composantes à savoir : 1. Diagnostic



Photo de famille

Amélioration du cadre légal et réglementaire 4. Formalisation et renforcement des capacités 5. Forma-

tion et qualification professionnelle. Elle vise à terme la formalisation et de la professionnalisation de ce

sous-secteur des transports routiers.

L'aboutissement de la phase de diagnostic a duré quatre mois, phase durant laquelle les consultants de l'IRU se sont entretenus au cours de plusieurs ateliers et réunions avec l'ensemble des acteurs des secteurs public et privé. Les éléments clés du diagnostic et une esquisse de pistes de solutions pour la réforme du sous-secteur des transports routiers viennent d'être présentés à l'ensemble des acteurs qui l'ont adopté.

Il s'agit notamment : (i) du cadre juridique inadéquat, (ii) de la non professionnalisation des opérateurs de transport, (iii) de l'atomisation

de l'offre de transport, (iv) de la vétusté du parc automobile, (v) de l'insécurité routière, (vi) de l'absence d'un mécanisme efficace de gestion du fret, (vii) de l'inexistence de statistiques fiables sur le sous-secteur, (viii) du non-respect de la réglementation en vigueur par les acteurs, (ix) de l'absence d'un cadre et d'opportunités pour le renforcement des capacités des transporteurs et des conducteurs, (x) de la persistance des pratiques anormales sur les corridors, etc. Toute chose qui sont des freins au développement économique du pays.

En rappel, le secteur des transports contribue, en moyenne, à hauteur de 7% du Produit Intérieur Brut dont 4% pour le sous-secteur routier qui assure plus de 90% des déplacements de personnes et des biens sur le périmètre national.

Aussi, le développement de l'industrie des transports routiers revêt-il un caractère hautement stratégique pour le commerce et l'économie togolaise. « Ceci étant, le transport routier apparaît dès lors comme un remarquable instrument de développement de notre très cher pays le Togo et constitue un levier déterminant dans l'amélioration de sa compétitivité sur le marché continental et ce grâce à un système de transport en constante amélioration qui permet d'assurer des liaisons entre notre pays et les principales villes de la sous-région ouest africaine », a dit Komlan TINDANOU.

Ayant perçu les avantages de la dynamique du projet

Le Bénin va ratifier la Charte africaine de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes

Jean AFOLABI

Le Parlement béninois a autorisé, lundi 24 juin 2019, le gouvernement à ratifier la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, signée à Lomé, la capitale togolaise, le 15 octobre 2016. « Les côtes béninoises font souvent l'objet de la piraterie, des vols à mains armées et ses frontières maritimes, constamment menacées. En ratifiant cette charte africaine de Lomé, le Bénin va se doter des outils pour vaincre la dé-

linquance qui sévit sur ses mers et océans et saisir les opportunités qu'offrent ces espaces le long de ses côtes », a souligné le député Barthélemy Kassa, président de la Commission du plan de l'Assemblée nationale béninoise, cité par le confrère de Chine nouvelle.

Ce député, qui présentait les avantages du Bénin à ratifier ce document lors de la plénière du Parlement ce même jour à Porto-Novo, a fait observer, que la ratification de cette Charte de Lomé, permettra, en outre, au Bénin, d'élargir son

champs d'opportunités, notamment en matière de renforcement d'un cadre complémentaire et efficace pour des échanges et la coopération internationale.

L'objectif de ce document juridique adopté par les chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union africaine (UA) est, entre autres, de prévenir et réprimer la criminalité nationale et transnationale notamment le terrorisme, la piraterie, les vols à main armée à l'encontre des navires, le trafic de drogues, le trafic de migrants, la traite des personnes et

les trafics illicites connexes de tous genres en mer, ainsi que la pêche illicite, non déclarée et non réglementées, pointe Chine nouvelle. Il est également destiné à protéger l'environnement en général et l'environnement marin dans l'espace des Etats côtiers et insulaires, en particulier, mais aussi à promouvoir et renforcer la coopération dans les domaines de la sensibilisation au domaine maritime, la prévention par l'alerte précoce et la lutte contre la piraterie.

Selon la Charte, relève la même

source, chaque Etat partie s'engage à poursuivre ses efforts en prenant des mesures appropriées pour créer des emplois productifs, réduire la pauvreté et éliminer l'extrême pauvreté, à encourager la sensibilisation aux questions maritimes afin de créer les meilleures conditions de vie et de renforcer la cohésion sociale par la mise en œuvre d'une politique juste, inclusive et équitable visant à résoudre les problèmes socio-économiques.

Avec Chine nouvelle

GAGNE JUSQU'À 10 000 000 FCFA AU TIRAGE!



LA TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2019

ÇA SE PASSE AU TOGO!



*Achète à 200 FCFA tes tickets de la TCE 2019, gratte et gagne des tickets gratuits ou des lots en espèces allant de 200 FCFA à 500.000 FCFA !

*Garde tes tickets non gagnants pour le tirage des lots intermédiaires pour remporter jusqu'à 100.000 FCFA !

*Découvre trois fois « », et gagne un séjour dans un hôtel de luxe de la place et ta participation au grand tirage régional!

2470, Avenue de la chance Tél: (00228) 22 53 57 00 / 22 35 57 02 Fax : (00228) 22 51 35 08
 BP :895 Lomé – TOGO E-mail : lonato@lonato.tg / site web. www.wwww.lonato.tg



Code de la route

L'application souvent négligée sur les routes

Etonam Sossou

Les automobilistes sont plus enclins à appliquer leur propre réglementation que celle énoncée dans le code de la route. A Lomé, prendre le volant s'apparente à une source de grands dangers. Une situation qui exaspère piétons comme automobilistes, et inquiète le gouvernement.

« Le code de la route, ici, c'est un mythe. Tout le monde pense qu'il existe, mais personne ne l'a jamais vu être appliqué. » Biliene 25ans, a beau sourire, elle n'en reste pas moins catégorique: la sécurité routière, à Lomé, « c'est une vaste plaisanterie ». Deux mois que cette vétérinaire a décroché le permis, et depuis, elle n'a eu de cesse de déchanter. « Je savais que personne ne roulait bien, mais entre le voir en tant que piétonne et le vivre comme conductrice, il y a un monde. » La jeune femme a eu son premier accident de voiture la semaine dernière. Rien de très grave, juste un « petit » carambolage avec une autre voiture au tournant d'un rond point, mais assez pour la dégoûter de respecter les règles sagement apprises au cours de ses leçons de conduite. « Ici, respecter le code, c'est se mettre en danger. Moi je roulais correctement, mais l'autre conducteur, lui, il suivait ses propres règles, et du coup il m'est rentré dedans. Si j'avais aussi conduit comme je voulais, je n'aurais pas eu d'accident. »

Des histoires comme celles de Biliene, ils sont des milliers à Lomé à pouvoir en raconter. Pire, les accidents de circulation sont presque devenus monnaies courantes, si bien qu'ils se voient souvent relégués au rang de simple anecdotes.

592 morts en 2018 officiellement L'année 2018 au Togo aura enregistré 5 814 cas d'accidents, 592 morts et 7 951 blessés soit un taux de mortalité routière de 7,96 pour cent mille. « La situation n'est pas bonne, 592 morts, le Togo n'est pas en guerre pour enregistrer tous ces décès. Il nous faut être prudents sur nos routes pour préserver des vies et donc nous avons encore beaucoup d'efforts à faire en commençant par les usagers », avait déclaré le Gnl Yark Damehame, Ministre de la sécurité et de la protection civile, devant les médias le 1 et mars 2019. Le bilan sécuritaire indiquait aussi que 6 320 engins sont impliqués dans ces accidents avec une part de lion des cas générés par des motos qui enregistrent 61,58% des cas, les voitures légères 2 134 soit 33,77% des cas, les camions 291 soit 4,6% des cas et les trains 3 soit 0,05% des cas.

Gouvernement et agences de prévention de sécurité routière s'évertuent donc à enjoindre les automobilistes à respecter le code de la route. Mais pour ce moniteur d'une auto-école du quartier Avedji qui a tenu à rester anonyme, le « vrai problème n'est pas là ». « Les routes sont en mauvais état, les feux de signalisation quasi inexistant », et, faute de passage piétons suffisants, « les gens traversent n'importe où ». S'il assure « faire de son mieux » pour instaurer des bons réflexes à ses élèves, le moniteur n'est pas « crédule »: « Ils conduisent bien avec moi et pour le passage de leurs permis et puis après, ils ne respectent plus rien ».

Certains futurs-automobilistes ne prennent même pas de leçons au

préalable dans une auto-école, soupire le moniteur. « Moi, je refuse, mais certains professeurs dans des agences acceptent de faire passer l'examen à des gens qu'ils n'ont jamais vu conduire avant ». D'autres, enfin, ne s'embarrassent pas d'un permis: « Ce sont les pires. Comme les contrôles restent relativement peu fréquents, ils ont de grandes chances de ne pas être arrêtés. Et ils roulent encore plus mal que tous les autres. » Un délit pourtant sanctionné dans le code de la route.

Surveillance policière durcie Résultat, certains togolais renoncent à conduire leur voiture en ville. « J'ai le permis, mais c'est trop dangereux, estime Godson cuisinier. Je prends le taxi ou je fais tout à pied, même si c'est plus long. » Pour le trentenaire, afin de renforcer la sécurité routière, il faudrait d'abord durcir la surveillance et les réglementations. « Les seules rues où les automobilistes font attention, c'est celles qui sont surveillées, comme le centre ville ou quand ils aperçoivent des policiers. » Et même en cas de contrôle policier après infraction, il y a « toujours moyen de s'arranger », assure Godson. « Le conducteur glisse un billet de 2000, 3000 CFA au policier et il est libre de repartir comme si de rien n'était. »

Une accusation que dément formellement ce policier, interrogé dans les rues de Lomé. « Les forces de l'ordre sont là pour faire respecter la loi. Si des automobilistes ont pu partir sans soucis après un non-respect des règles, c'est le fait de quelques rares mauvais agents, pas de tous les policiers. »

20ème promotion de l'IFD au Royaume du Maroc

Le Togo honoré par six (06) Inspecteurs de douane avec les 2 premières places à l'Institut de Formation des Douanes

Six inspecteurs de douane de l'Office Togolais des Recettes (OTR) ont honoré le Togo à la cérémonie de remise de diplômes de la 20^{ème} promotion de l'Institut de Formation des Douanes (IFD) du Royaume du Maroc.

blique du Rwanda, République du Niger, République du Tchad et la République Togolaise, a connu la participation des responsables de ladite Institution, des membres du corps diplomatique et consulaire ainsi que d'éminentes personnalités.

dont les noms suivent, ont eux aussi été félicités à cet effet. Il s'agit de: BELEYI Koboyo Solim, ONOUADJE Ayetchéhan Kotchikpa, MOUKPE Tchaa Balakyem, AMEGAKPO Edem Les lauréats de cette 20^{ème} pro-



Photo de famille des lauréats togolais avec l'ambassadeur Adanou (au milieu)

Organisée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADI), ce 24 juin 2019 à son siège à Rabat, la cérémonie de remise des diplômes à 38 élèves Inspecteurs relevant des administrations douanières des pays ci-après: République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République d'Haïti, République de Guinée, République du Bénin, Royaume du Maroc, République du Mali, Répu-

tés. Durant 4 années consécutives, les deux premières places ont été toujours occupées par les Inspecteurs de l'OTR, devant les 10 autres représentants des pays suscités à l'Institut de formation de douanes de Casablanca avec la mention très bien. Il s'agit de Madame AKPANDJA Essohanam et Monsieur DJIGBA Mubarak. Les autres participants togolais

motion, par le biais de Madame AKPANDJA Essohanam, ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de leur formation.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Kouidjo ADANOU, Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Togo à Rabat.

Avec l'Ambassade du Togo au Maroc

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N° 1483 DE LOTO BENZ DU 19 Juin 2019

Ce mercredi 26 Juin 2019, nous prenons part au tirage de LOTO BENZ qui porte le N° 1484.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, c'est à LOMÉ et à ANEHO que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots.

Ainsi dans ses deux villes, ce sont des lots de 1.000.000F CFA qui ont été recensés respectivement auprès des opérateurs 30222 à LOMÉ et 70425 à ANEHO.

Dans les autres villes du pays, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA ont été enregistrés dans la plupart des villes du pays.

La remise des lots se fera à LOMÉ au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

La Tranche Commune Entente 2019, ça se passe au Togo !

Grattez vos tickets de la TCE 2019 et si vous découvrez trois fois le symbole « avion », vous remportez immédiatement un séjour d'une semaine, dans un hôtel de luxe de la place et votre participation au grand tirage régional du 26 juillet 2019, où vous pouvez gagner jusqu'à 10.000.000F CFA!

Grattez, si vous trouvez trois fois un montant, vous empochez une fois ce montant! Vous pouvez gagner de 200F CFA à 500.000F CFA

Conservez vos tickets non gagnants au grattage, car ils participent au tirage des lots intermédiaires permettant de gagner jusqu'à 100.000F CFA. La Tranche Commune Entente 2019, c'est chez nous !

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNECHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1484 de LOTO BENZ du 26 Juin 2019

Numéro de base

62 80 75 03 45

CONSEIL DE L'ENTENTE



LOTIERIE NATIONALE TOGOLAISE



COMMUNIQUE DU CONSEIL DE L'ENTENTE ET DE LA LONATO

A l'occasion de la 25^{ème} édition du tirage de la Tranche Commune Entente des Loteries Nationales des pays du Conseil de l'Entente au Togo en juillet 2019, le Conseil de l'Entente et la LONATO lancent un appel à projets dans le cadre du concours intitulé « Jeunes et entrepreneuriat ».

Ce concours est destiné aux jeunes et femmes entrepreneurs du Togo et vise à sélectionner et financer à hauteur de cinq millions (5.000.000) de francs CFA par projet, les trois (03) meilleurs projets, conçus autour des domaines d'intervention suivants :

- agrobusiness ;
- culture et tourisme ;
- protection de l'environnement.

Les jeunes de 18 à 40 ans, les femmes et les associations de jeunes et de femmes régulièrement constituées, désireux de participer à cet appel à projets pourront consulter les Termes De Références du concours et déposer leurs dossiers de candidatures sous plis fermés, au plus tard le vendredi 12 juillet 2019 à 10 h, à la Direction Générale de la LONATO à Lomé et dans ses représentations régionales à l'intérieur du pays.

Pour plus d'informations, appeler le 22 53 57 00 ou envoyer un mail à lonato@lonato.tg

Le Très Haut Débit
continue son parcours !



est désormais présente à

DJARKPANGA

Le N°1 de l'internet mobile au Togo

TOGO CELLULAIRE FILIALE DU GROUPE TOGOCOM



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015